

Correspondance : à propos d'assurance-vieillesse

Autor(en): **Quinche, Ant.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 680

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Correspondance

A propos d'assurance-vieillesse

Lausanne, février 1945.

Chère Mademoiselle,

Votre journal a reproduit, dans son avant-dernier numéro, l'avis des membres féminins du Parti du Travail de Bâle sur différentes questions se rapportant à l'assurance-vieillesse, et la Commission d'Etudes législatives de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses en a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt. Elle s'est occupée activement de cette question déjà l'année

passée et a résumé la situation au point de vue féminin dans son rapport à la dernière assemblée générale.

Toute une série de questions se posent en effet en relation avec les rentes qui seront versées aux femmes. Nous avons relevé, par exemple, qu'il faudra que les rentes des femmes soient égales à celles des hommes, ce qui se justifie pleinement, déjà pour le motif que ces rentes ne constitueront jamais qu'un minimum d'existence.

La question des rentes des veuves encore en âge de travailler doit être examinée suivant qu'elles ont des enfants mineurs ou non. Dans le premier cas, il serait souhaitable que leur rente, ajoutée à celle des enfants, leur permette de rester à leur foyer pour les élever, tandis que dans le second cas, il suffirait qu'elles reçoivent une certaine somme leur permettant de vivre jusqu'au moment où elles auront pu recommencer à gagner leur vie.

On parle, d'autre part, de dispenser les femmes mariées du paiement de la prime, ce qui serait très bien si l'on se place au point de vue de la

protection de la famille. Mais il est certain que cela entraînera en contre-partie une augmentation des primes des femmes célibataires et des hommes. En outre, une réglementation devra être trouvée pour faire rentrer les femmes divorcées dans le cadre de l'assurance.

D'autres questions se posent et apparaîtront encore, lorsqu'on commencera à avoir des détails sur le système que prévoit la Commission d'experts nommée par le Conseil fédéral. C'est pourquoi le Comité de l'Alliance a demandé à notre Commission de créer une sous-commission pour l'étude de l'assurance-vieillesse. Cette sous-commission a déjà commencé ses travaux, et elle ne manquera pas d'examiner les questions qui sont soulevées dans votre journal avec celles qui lui seront suggérées par l'étude des projets du gouvernement.

Veuillez croire, chère Mademoiselle, à mes sentiments les meilleurs.

Ant. QUINCHE, avocate

Présidente de la Commission d'Etudes législatives de l'Alliance de Sociétés féminines suisses.

plus jeunes et créent des possibilités d'avancement pour celles qui restent. Le goût du mariage, et par conséquent, dans une certaine mesure, la situation matérielle des candidats au mariage — qui leur permet ou non de fonder une famille — est donc un facteur qu'il ne faut pas sous-estimer non plus.

En relation avec celui-ci est le facteur de l'évolution du coût de la vie, et de l'adaptation des salaires. Si les ouvriers et les employés peuvent compter sur un salaire fixe et suffisant, de nombreuses femmes mariées quittent leurs emplois ; au contraire, si l'écart entre les salaires et le coût de la vie est trop grand, de nombreuses femmes mariées seront contraintes d'aller travailler hors de leur foyer.

La place qu'occupera la femme dans l'économie d'après-guerre dépend enfin aussi de l'attitude des femmes qui exercent une profession. Se sont-elles montrées plus actives, plus assurées, plus préoccupées de leurs intérêts professionnels ? Il est impossible de donner des précisions à ce sujet. Tout au plus peut-on faire quelques réflexions et en tirer des conclusions.

La guerre n'a pas ouvert aux femmes suisses de nouvelles professions, (les contrôleuses de tram et les « factrices » ne sont que des

apparitions éphémères !). Par contre, dans les professions où elles n'étaient auparavant que faiblement représentées, elles sont maintenant plus nombreuses, par exemple dans les professions techniques, et dans l'industrie en général. Beaucoup de femmes ont atteint, durant ces dernières années, des postes à responsabilités, exigeant une grande indépendance d'action, et ont pris soudain conscience de leurs capacités. Elles ont ainsi perdu toute trace de complexe d'infériorité et acquies une certaine fierté professionnelle et une saine assurance personnelle qui permettent maintenant de se rendre mieux compte de la place qui revient à la femme dans l'économie nationale : elle ne doit pas imiter ni remplacer l'homme, mais y apporter sa propre contribution, tout aussi nécessaire et tout aussi utile, et elle peut réclamer le droit d'exercer n'importe quelle profession. Les professions masculines et féminines se sont si bien enchevêtrées depuis longtemps que, pratiquement, les uns et les autres peuvent exercer tous les métiers. Les capacités professionnelles des hommes et des femmes ne sont pas très différentes, mais les différences de goût se chargeront bien de maintenir des professions spécialement féminines et spécialement masculines. Cette répartition devrait cependant pouvoir se faire sans contrainte et en laissant à la femme liberté entière de choisir l'occupation qui lui plaît et qui lui convient le mieux.

La plupart des femmes voient dans l'acti-

vité professionnelle, non seulement le moyen de gagner de l'argent, mais aussi un élément de valeur sociale et spirituelle. Elles savent que le travail de la femme, comme celui de l'homme, contribue au développement social et culturel du monde et c'est pourquoi elles estiment qu'elles devraient trouver auprès des hommes plus de compréhension et plus de respect pour leurs efforts qu'il ne leur en a été accordé jusqu'ici.

G. N.

N.D.L.R. — Il nous paraît utile de joindre à ces considérations cet extrait du rapport présenté par le Conseil fédéral aux Chambres sur les mesures préparatoires d'occasions de travail qui concernent les femmes. Car à côté de déclarations de principe que nous sommes heureuses de souligner, il en est d'autres que nous ne pouvons accepter — au nom des mêmes principes !

E. Travail féminin

« Si dans ce qui précède il n'a pas été fait mention spécialement des occasions de travail pour les femmes, cela se justifie parce que l'amélioration de l'économie profite dans la même mesure aux travailleurs masculins et féminins. D'ailleurs dans les professions féminines typiques telles que le service de maison, les soins aux malades et l'hôtellerie on ne prévoit pas de chômage mais plutôt un manque persistant de main-d'œuvre. Malgré cela, le Conseil fédéral juge utile à cette occasion de toucher au problème du travail féminin et de souligner qu'il reconnaît la prétention de la femme à l'égalité du droit au travail professionnel. De-

puis longtemps notre structure sociale est telle que la femme isolée, et dans beaucoup de cas aussi la femme mariée, doivent gagner leur vie. Le problème du chômage ne peut être résolu en éloignant de la production la main-d'œuvre féminine au profit de la masculine. Sans doute faudra-t-il exiger — dans l'intérêt même de la femme qui doit gagner sa vie — que celles qui n'ont travaillé que comme remplaçantes pendant la guerre se retirent de nouveau de la production. Il paraît en outre équitable, en cas de diminution du travail, de congédier les femmes mariées dont les maris ont un gain suffisant avant les pères de famille. Au reste on tâchera, en cas de régression des possibilités de travail, d'orienter davantage les femmes vers les professions qui manquent de main-d'œuvre féminine, sur quoi nous reviendrons encore... »

Secrétariat féminin suisse

Première Assemblée des déléguées

(17 février 1945 à Zurich)

Nombreuse assemblée dans une des vastes salles boisées de la Maison de Corporation Zur Waag. Avec la presse et diverses personnalités zurichoises, une soixantaine de Sociétés féminines non membres étaient invitées à cette 1^{re} assemblée, plusieurs d'entre elles s'étaient fait représenter.

Après quelques mots de cordiale bienvenue, M^{lle} Schlatter, présidente, rappelle que le Secrétariat est un instrument de liaison entre les sociétés et au service des sociétés membres et que, prolongeant cette ligne, le travail du Secrétariat servira tout le peuple suisse. 5 associations ont demandé dans le courant de l'année leur admission ; elles sont reçues par votation à main levée. Ce sont : la Ligue suisse de Sociétés israélites féminines ; la Frauenzentrale de Soleure ; la Guilde suisse des Coopératrices ; les Groupes de femmes socialistes suisses ; et l'Alliance suisse des gardes-malades.

Le rapport de l'exercice 1944 montre que le Secrétariat a déjà beaucoup travaillé, que les trois sections ont rassemblé force documents relatifs à leur orientation et préoccupations respectives. Le Secrétariat est en relation avec les Associations, offices et services divers aussi bien cantonaux que fédéraux. Un grand nombre de conférences ont été faites par les secrétaires.

Le Secrétariat qui en est à ses débuts, (débuts très encourageants et nous l'en félicitons) fait ses expériences et tend à plus de coordination encore avec les Associations membres, qui, de leur côté, peuvent lui faciliter les choses. L'Assemblée manifeste le désir que ses articles de presse soient plus largement répandus ; pour couvrir les frais de ce service, les Sociétés et sections non membres sont invitées à s'y abonner (s'adresser au Secrétariat, Merkurstrasse 45, Zurich).

Quelques modifications à la traduction française des règlements, proposées par une petite commission d'étude dont M^{me} Jeannet, présidente de l'Alliance, est l'interprète, sont adoptées sans autre. Après discussion, les comptes 1944 et le budget 1945 sont également acceptés et l'Assemblée entend la lecture de deux travaux sur des questions bien actuelles et qui ont été l'objet d'études du Secrétariat. M^{me} Schaar-Robert parla, en français, du projet du Conseil fédéral sur la protection de la famille, et M^{lle} Niggli, en allemand, des futures conditions du travail féminin.

N. C.

Bernard
Nouveautés
TISSUS
LAUSANNE



BAECHLER
teint tout, nettoie tout !

Bébé
Maison spéciale
de LAINES
et Sous-vêtements
dames et enfants

ÉCOLE VINET
Ecole pour Jeunes Filles — 104^e année
Classes préparatoires, secondaires
et gymnase.
LAUSANNE - RUE DU MIDI, 13
TÉLÉPHONE 2.44.20

Les fleurs ont leur langage
Les plus belles
Les plus fraîches
se trouvent chez **Hirt**
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60
GENÈVE

Liste de conférencières dressée par le „Service de Conférences des Femmes de Suisse romande“

(Suite et fin.)¹

III. Canton de Neuchâtel

- M^{lle} Juliette-A. BOHY, professeur
Rue de la Collégiale 4, Neuchâtel.
Histoire de l'art (français, italien, suisse).
Tourisme artistique.
Vie et œuvres des grands maîtres de l'art (causeries pouvant être illustrées à l'épiscopo).
- M^{me} J. BOLLE
Rue Crêt Rossel 11, La Chaux-de-Fonds.
Qu'est-ce que la Bible dans notre vie ?
- M^{lle} Geneviève CHAPUIS
Ch. de la Justice 7, Neuchâtel.
Patrie, famille, mariage, travail.
- M^{me} M. GAGNEBIN-MAURER
Membre de la Société des Ecrivains suisses
Rue Maillefer 20, Neuchâtel.
Sujets littéraires et historiques (les châteaux suisses, etc.).
Sujets pédagogiques (se rapportant surtout aux jeunes filles).
- M^{lle} Alice JACOT
Ecole 13, Neuchâtel.
Histoire des Vaudois du Piémont.
Voyages : Suisse, Belgique, Italie.
Le rôle de toute femme dans l'Eglise.
- M^{lle} Jeanne JACOT
Maitresse ménagère retraitée, Ligue sociale d'acheteur.

- Bru p. Grandson.
Questions d'achats et Label.
Acheter, est-ce si simple que cela ?
Achats et portemonnaie.
- M^{me} E. LEUBA, Dr. en médecine
St-Nicolas 1, Neuchâtel.
A la recherche du bonheur.
Sonne ! Vacances ! Vocation !
Comment présenter la question sexuelle à nos enfants.
- M^{lle} Antoinette LOZERON
Auvierier.
Vie chrétienne et discipline.
Jeunesse et service.
Camp de Vauxmarcus.
- M^{lle} S. V. PFENNINGER, professeur
Rue Léopold Robert 147, La Chaux-de-Fonds.
Jeunesse et histoire suisse (une expérience concrète, avec projections lumineuses).
- M^{lle} Emma ROULET
Coffrane.
La femme et la défense spirituelle du pays.
- M^{me} A. SANDOZ-LUGENBUHL, bibliothécaire
Rue des Tournelles, La Chaux-de-Fonds.
Charles Péguy, sa vie et son œuvre.
Bibliographies, lectures et lectures.
L'œuvre d'Antoine de Saint Exupéry.
- IV. Jura Bernois**
- M^{me} Kitty von ALLMEN, St-Imier.
Comment raconter des histoires à nos enfants ?
- M^{lle} BIGENWALD, Porrentruy.
Difficultés et réalisations du Cercle d'étude.
- M^{lle} J. BOILLAT, Les Breuleux.
Nos lectures.
- M^{lle} Jeanne BOUVERAT, Les Breuleux.
Ventes à tempérament et achats par acomptes.
- M^{me} CHEVALIER, pasteur, Tavannes.
Fiançailles, mariage, famille.
La psychologie de la jeune fille.

- M^{me} ETIENNE, pasteur Porrentruy.
Mariage.
- M^{me} Ch. FARINE, Montfaucon
Famille chrétienne dans la paroisse.
- M^{me} FRIEDZ, institutrice, La Maira, Buix.
Mères de familles en 1944.
- M^{lle} GLAUSER, Moutier.
Orientation professionnelle.
- M^{me} KELLERHALS-RECHLER, Porrentruy.
L'éveil du sens social chez les enfants.
- M^{lle} PETERMANN, institutrice, St-Ursanne.
Les travailleurs chrétiens.
- M^{me} SCHAFHEUTLE, Delémont.
La catéchologie d'action.
- M^{me} G. DUNANT, Moosseedorf, p. Berne.
Chômage et reconstruction.

V. Canton de Fribourg

- M^{me} Lucie LAUBER, Marsens.
Pourquoi certains sacrifices ?
Comprendre mieux ! Source de courage.
- M^{lle} Bertha-Ida PROBST, institutrice, Galmiz p. Morat.
Pestalozzi, sa biographie. Le grand pédagogue et nous.
Comment pouvons-nous, femmes suisses, servir notre patrie ?
- M^{lle} Elisabeth ZBINDEN, S.C.F., Don national suisse, Ancienne Poste, Fribourg.
Colonies de vacances : bienfaits pour enfants et mamans.
Servir où que l'on soit.
Le S.C.F. au service des œuvres sociales de l'armée.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

La XVIII^e Journée des femmes vaudoises

Une fois de plus, la Journée des femmes vaudoises (Lausanne, 15 février) a été un succès ; plus de 700 femmes, en majorité paysannes, y ont assisté ; une fois de plus, le suffrage féminin, qui ne doit pas être à l'ordre du jour, est venu sur le tapis, amené par la conférence de M. Th. Spörri, professeur à Zurich ; une fois de

GRANDE MAISON DE BLANC
14, RUE DE RIVE **Calicoes** Angle Rue Verdale
La Maison des bonnes qualités

INSTITUT DE PHYSIOTHERAPIE
ET D'EXERCICES SCIENTIFIQUES
Fondé en 1906
ANEX & FILS
7, Rue Massot
Kinésithérapie vertébrale, massages, correction des attitudes vicieuses, douches

PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile

¹ Pour la liste complète, voir les trois précédents numéros du Mouvement.